



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 11 juin 2021 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération en vue d'établir la méthodologie de calcul applicable aux cas de prolongation de la période d'octroi de certificats verts aux installations existantes de production d'électricité renouvelable', a été rayée du rôle le 13 juillet 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.